

DELIBERATION N° 2019/158
 Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2019 de la ville de Dumbéa
 Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 15 mai 2019,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2019/59 du 13 mars 2019, portant approbation du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2019/60 du 13 mars 2019, portant création des autorisations de programmes de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2019/61 du 13 mars 2019, portant modification et clôture des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2019

VU la note explicative de synthèse n° 2019/51 du 17 avril 2019,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 25 avril 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Dumbéa, exercice 2019, en section de fonctionnement et en section d'investissement, avec les crédits ouverts votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

			DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Art.-NFA	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67	673 - 020	Titres annulés sur exercices antérieurs	34 788 400	
70	70631 - 413	Redevances et droits des services à caractère sportif		1 755 000
73	732 - 020	Centimes additionnels sur impositions territoriale - IRVM		3 500 000
73	732 - 020	Centimes additionnels sur impositions territoriale - Droits enregistrement		1 100 000
73	732 - 020	Centimes additionnels sur impositions territoriale - Licences		-350 000
73	732 - 020	Centimes additionnels sur impositions territoriale - Patentes		4 440 000
74	74718 - 020	Participation Etat aux frais assemblée électorale pour les élections européennes du 26/05/2019		375 000
74	7473 - 020	Participation Province Sud – Débit de boissons 2019		1 593 000
022	022	Dépenses imprévues	1 000 000	

042	6811 (ordre) - 020	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 000 000	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		1
023	023	Virement à la section d'investissement	-28 375 399	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			12 413 001	12 413 001

Opération	Art.-NFA	SECTION D'INVESTISSEMENT		
OPNI	2188 - 020	Opération non individualisée	- 5 810 911	
16P103	2031 - 820	Réalisation gendarmerie Dumbéa sur mer	- 2 500 000	
18002P	2313 - 820	Autres travaux sur bâtiments communaux 2018	- 4 749 996	
18003P	2182 - 020	Acquisition véhicules 2018	- 404 452	
18006P	2051 - 020	Acquisition équipements informatiques 2018	- 117 500	
18006P	2183 - 020	Acquisition équipements informatiques 2018	- 127 894	
18007P	2315 - 020	Aménagements informatiques locaux municipaux 2018	- 1 361 250	
18201P	2184 - 020	Mobilier et matériel scolaire 2018	- 756 330	
18202P	2313 - 213	Travaux et équipements pour écoles 2018	- 1 222 816	
18801P	2313 - 822	Travaux de voirie 2018	- 9 846 350	
000033	2313 - 212	Construction école primaire du CUK CA2013	54 600	
16P104	2313 - 820	Aménagement piste d'éducation sécurité routière (études)	350 000	
18301P	2188 - 30	Equipement et travaux sur infrastructures culturelles 2018	107 500	
001	001	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	- 1	
OPFI	1068 - 01	Excédent de fond capitalisés (cpte 1068)		- 1
OPFI	024	Produits des cessions d'immobilisations		1 990 000
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 28 375 399
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			- 26 385 400	-26 385 400

MONTANT TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1	- 13 972 399	- 13 972 399
--	---------------------	---------------------

ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2019, s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	4 344 766 412 XFP
- Section d'Investissement	1 934 336 168 XFP
<u>TOTAL</u>	6 279 102 580 XFP

ARTICLE 3 /

Est modifiée comme suit l'annexe 2 du budget 2019 de la Ville de Dumbéa :

ANNEXE 2 : VERSEMENT MAXIMUM DE PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS EXERCICE 2019

Organismes	Participation communale Section de fonctionnement (F.CFP)	Participation communale Section d'investissement (F.CFP)
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65 : 28.737.004	Chap. opération 1812 : 3.402.980
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65 : 25.150.000	Chap. opération 1712 : 25.809.768
GIE SERAIL	Chap.65 : 4.000.000	
SAS Garden Golf	Chap.67 : 19.000.000	
SPL CARD	Chap.67 : 62.000.000	

ARTICLE 4/

Sont redéployés au sein de la Sous-Direction de la Police municipale de la Direction de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Sécurité (DPCS) six postes comme suit :

- deux postes de commandant d'unité,
- trois postes de chefs de bureau,
- un poste de chef de brigade.

ARTICLE 5/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

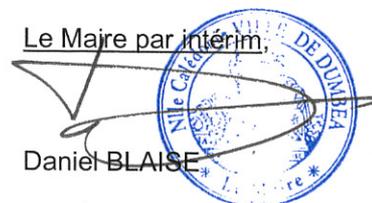
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 MAI 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 15 MAI 2018

Le Maire par intérim,

Daniel BLAISE



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- AFFICHAGE - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18